

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 15 mai 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 29

Délibération n° BC-2023-067

Objet de la délibération : MUSÉE DES COMTES DE PROVENCE - ELABORATION DU PROGRAMME MUSÉOGRAPHIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mai, à 14h00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle polyvalente à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 5 mai 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal.

Absents ayant donné procuration :

- ARTUPHEL Ollivier donne procuration à TONARELLI Patrice, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, GROS Michel donne procuration à PERO Franck.

Absent : FAUQUET-LEMAITRE Arnaud.

Secrétaire de Séance : Nicole RULLAN

Monsieur Serge LOUDES expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2020-157 du 11 juillet 2020 relative à la délégation des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

VU le projet scientifique et culturel du Musée des Comtes de Provence adopté pour la période 2020-2025, par délibération n° 2020-83 du Conseil de Communauté du 14 février 2020 ;

CONSIDERANT la compétence Affaires Culturelles exercée par la Communauté d'Agglomération et que, dans ce cadre elle gère le Musée des Comtes de Provence,

CONSIDERANT que malgré son potentiel et la qualité du bâtiment qui l'abrite (inscrit Monument Historique), le musée manque à ce jour de visibilité et de considération par le public local ou éloigné ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte a décidé de redonner une place centrale au Palais des Comtes de Provence et de le positionner comme l'un des points majeurs d'attractivité du territoire et de Brignoles avec la création d'un Pôle à caractère patrimonial, culturel et touristique ;

CONSIDERANT que cette opération a pour ambition :

- De développer l'attractivité de la Provence Verte
- De constituer un véritable ensemble culturel en rendant à l'ensemble fonctionnalité et accessibilité aux familles, aux scolaires, aux PMR, aux étudiants et à la recherche.
- De favoriser la réorganisation et la valorisation de ce pôle en le considérant comme une entité unique composée du Musée, Maison Le Guerrec (archives et salle d'exposition) et Maison Champey.
- D'ouvrir La Place des Comtes de Provence à des manifestations culturelles et événementielles d'envergure.
- De mettre aux normes en vigueur l'ensemble des bâtiments
- D'accueillir le Centre d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine cœur du Pays d'Art et d'Histoire Provence Verte Verdon

CONSIDERANT que cette opération prévoit l'aménagement du Palais des Comtes de Provence en reliant le Musée (labellisé Musée de France), la Maison Le Guerrec (bâtiment des archives municipales et salle d'exposition et dispositif Microfolies) et la Maison Champey, (bâtiment très dégradé) sur une superficie totale d'environ 2 140 m² utile ; ce nouveau pôle accueillera le CIAP cœur du Pays d'Art et d'Histoire de la Provence Verte Verdon ;

CONSIDERANT que le programme muséographique est à réaliser en tenant compte du Projet Scientifique et Culturel du Musée des Comtes de Provence 2020-2025 et du programme muséographique réalisé en 2012 ;

CONSIDERANT que l'élaboration du programme muséographique est estimé selon le budget prévisionnel présenté ci-dessous :

DEPENSES € HT		RECETTES		
Elaboration du programme muséographique	30 000 €	Autofinancement	9 000,00 €	30 %
		Subvention DRAC PACA	6 000,00 €	20 %
		Subvention Région Sud	15 000,00 €	50 %
TOTAL	30 000 €	TOTAL	30 000,00€	100 %

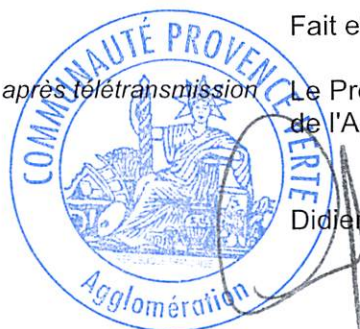
Il est demandé au Bureau Communautaire :

- **D'APPROUVER** les demandes de subvention pour l'élaboration du programme muséographique auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un montant de 6 000 € et auprès de la région Sud pour un montant de 15 000 €.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous les documents y afférents.
- **D'AUTORISER** le président si nécessaire à solliciter toute autre subvention concernant cette opération, au taux le plus élevé possible.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 15 mai 2023

Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le



Le Président
de l'Agglomération Provence Verte
Didier BREMOND